

Membres de la commission mixte de nomination Comité pour l'élection de l'évêque président (JNCPB)

[in English](#)

[en español](#)

Durée du mandat : 3 ans

Nombre à élire : Cinq (5) laïcs et cinq (5) clercs (dont un diacre), élus par la Chambre des Députés ; cinq (5) évêques, élus par la Chambre des Évêques. Total à élire : 15

Total du comité : 20 (2 jeunes à nommer ; 3 autres membres à nommer pour assurer la diversité).

Note : Étant donné que le prochain évêque président sera élu lors de la 81e Convention générale , en 2024, le JNCPB proposera des candidats pour le triennat 2024-2027, uniquement s'il y a une vacance au poste d'évêque président pendant cette période.

Description du poste :

Le comité des nominations doit :

- concevoir un processus permettant de solliciter et d'identifier des candidats qualifiés pour le poste d'évêque président
- informer l'ensemble de l'Église du processus et du calendrier.
- préparer et publier un profil pour l'élection du prochain évêque président
- choisir une liste d'au moins trois (3) membres de la Chambre des évêques
- établir un processus de pétition pour des candidats supplémentaires
- assurer le suivi pastoral des candidats, de leur famille et de leur personnel diocésain
- présenter à une session conjointe de la Chambre des Députés et de la Chambre des Evêques les noms des candidats à examiner par les deux (2) Chambres.
- faire rapport de ses actions, dépenses, défis et recommandations au Conseil exécutif dans les trois (3) mois suivant l'élection

Qualités et compétences que les candidats au JNCPB doivent avoir :

Les membres élus du Comité conjoint de nomination pour l'élection d'un évêque président (JNCPB) devraient avoir une grande capacité d'écoute, facilitant ainsi leur capacité à entendre de la part d'une large représentation de la CET les dons, les capacités et les caractéristiques que la CET juge nécessaires pour le prochain évêque président, puis à entendre de la part des candidats ce qu'ils jugent être les orientations de leurs propres ministères. Les membres du JNCPB devraient également être en mesure de consolider et de communiquer clairement à la CET la vision discernée qui en résulte.

Les membres doivent avoir une compréhension approfondie des rôles et des responsabilités de l'évêque président, y compris de la portée du travail du BP.

Les membres du comité doivent comprendre qu'ils désignent des candidats pour l'ensemble de l'église et, dans le même temps, ils ne doivent pas tirer parti de leur rôle dans le processus de désignation ni de leur proximité avec les candidats pour faire avancer des agendas personnels.

La capacité à faire des compromis est essentielle.

Il sera utile de disposer des compétences et expériences professionnelles suivantes parmi les personnes représentées par les membres du JNCPB : Pastorale ; entretiens ; gestion des ressources humaines ; relations publiques/communications/journalisme ; collecte de données ou conception d'enquêtes ; logistique ; planification d'événements ; gestion de projets.

Il est essentiel que les candidats aient des connaissances en informatique et un accès à Internet. Il sera en outre utile que la majorité des membres du JNCPB soient familiarisés avec des technologies telles que Zoom, Microsoft Teams et Google Docs.

Enfin, les membres du JNCPB doivent être capables de préserver la confidentialité des informations.

Fonctions de ce bureau :

Nombre de réunions :	À déterminer selon les besoins du JNCPB, y compris un équilibre entre les réunions en personne et les réunions virtuelles.
Sous-comités :	Des sous-comités sont formés selon les besoins. Les sous-comités précédents étaient les suivants Communications ; Profil ; Processus ; Budget ; Éducation ; Pastorale ; Transition.
Frais de réunion :	Payé
Frais de voyage :	Payé
Politique d'assiduité :	Une présence fidèle est requise, dont les détails sont à déterminer par les responsables et les membres du JNCPB.

Autres informations :

Élection du diacre : Les candidats du clergé comprendront un minimum de deux (2) diacres. Un diacre doit être élu en tant que membre du JNCPB. Les autres candidats diacres peuvent être élus en tant que membres du clergé, conformément aux procédures d'élection.